

Tout comprendre sur Parcoursup,
sur la réforme du lycée et des universités
dès 2018,
et du BAC en 2021



Avec le Bac et de bonnes notes en Terminale, l'élève n'aura pas de soucis avec Parcoursup !



En fait, trois critères d'analyse des dossiers vont compter :

Les résultats scolaires obtenus en Première et en Terminale, voire à certaines épreuves anticipées du baccalauréat ;

La « fiche avenir », qui comprend pour chaque discipline enseignée la moyenne des deux premiers trimestres de Terminale, le classement dans chaque matière, les appréciations des professeurs, mais aussi l'avis du conseil de classe du Deuxième Trimestre sur la pertinence du projet de formation

La motivation, que le lycéen doit développer pour chacun de ses vœux dans l'espace "Projet de formation motivé".



De plus, certains établissements, Facs comprises, demandent des C.V., tous les bulletins trimestriels des 3 années de lycée, les relevés des absences et retards injustifiés...

Enfin, dans certaines Facs, pour départager des dossiers similaires dans une même filière, le fait que le lycéen ait suivi des cours de latin ou grec jusqu'en Terminale ou qu'il ait été en classe européenne ou en section internationale, seront autant de bonus.

Tout ceci va désavantager dès le départ les élèves qui ont eu des parcours un peu plus difficiles, des décrochages durant quelques mois, des incidents, voire des accidents de vie...

Avec n'importe quel Bac, un élève peut s'inscrire à l'Université !



Pas vraiment...

Une Fac d'Economie-Gestion annonce une surpondération des moyennes obtenues en mathématiques au cours des cinq trimestres précédant la candidature, pour les élèves ayant obtenu un Bac S avec coefficient de 1,25, pour les élèves de ES avec un coef 1, pour les élèves de STMG avec un coef 0,8. Le cas des élèves de L n'est pas prévu...

Une Fac de Droit annonce que "les séries du baccalauréat ES, L, S, STMG seront valorisées, en raison des « attendus nationaux », pour intégrer sa licence.

Une autre précise sur son site : « les lycéens titulaires d'un baccalauréat général présentent le profil le plus adapté pour réussir le diplôme de licence mention Droit ».

Avec un Bac Professionnel ou Technologique, ce sera plus difficile d'accéder à l'enseignement supérieur, surtout à cause des « attendus » des établissements



La Loi « relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants » (dite « Loi ORE ») a été votée par le Parlement le 8 mars 2018, APRES son entrée en vigueur, puisque le calendrier de la saisie des vœux par les lycéens s'échelonnait du 20 janvier au 13 mars 2018...

Dans chaque Faculté de chaque Université, la « commissions d'examen » qui est censée trier les dossiers des candidats, est libre d'établir son propre classement des différents éléments déposés par les lycéens sur la plate-forme (notes, CV...) Un outil informatique dit d'« aide à la décision », avec algorithme spécifique à chaque Faculté, doit aider la commission à classer les centaines, voire milliers de dossiers _ les ex aequo ne sont pas admis...

Par conséquent, en fonction du lieu, pour une même filière (Biologie par exemple), un lycéen ne sera pas évalué de façon identique.

Les enseignants et personnels administratifs des Universités sont de plus en plus nombreux à refuser de sélectionner les candidats (qui, eux, ne peuvent plus hiérarchiser leurs vœux sur Parcoursup) et de siéger dans ces commissions.

Seuls les critères scolaires sont pris en compte



Après le 13 mars, date de clôture des vœux, le Recteur d'Académie fixera deux types de quotas :

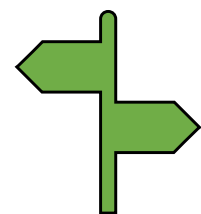
- 1- De boursiers du secondaire,
- 2- De secteur.

Chaque université pourra accepter, dans chacune de ses licences, un nombre limité de candidats hors secteur, en prenant les dossiers les mieux classés.

En Île-de-France seulement : les lycéens des académies de Créteil ou de Versailles, peuvent postuler dans certaines licences des universités de Paris sans être considérés hors secteur. Et inversement, pour les candidats de l'académie de Paris

En effet, chaque université francilienne a décidé de sa zone de recrutement pour chacune de ses licences ; une liste des formations qui recrutent sans tenir compte de l'académie est disponible.

En revanche, pour aller étudier à Marseille, si le lycéen vient de l'Académie de Créteil, se sera nettement plus difficile...



Pour un élève en situation de handicap ...

Les commissions médicales, qui existaient dans certaines Académies, et qui permettaient d'examiner de manière personnalisée les vœux d'orientation des bacheliers en situation de handicap, sont supprimées.

Avec Parcoursup, à partir du 22 mai, les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, devront contacter directement le Rectorat si la proposition qui leur est faite ne leur convient pas. Celui-ci devra ensuite transmettre à l'Académie où ils auront passé le Bac, laquelle devra leur trouver une formation en adéquation avec leurs vœux et leur état de santé.

Un décret précisant les modalités d'application de ce droit est en cours d'élaboration.



Les « attendus » de chaque Fac, BTS, IUT ou Grande Ecole, présentés sur Parcoursup, sont logiques en fonction des études souhaitées

Ces « attendus » sont définis à un niveau national, filière par filière. Mais ils ne correspondent pas toujours aux apprentissages du lycée.

Ainsi en Droit, l'élève doit montrer ses « qualités rédactionnelles et oratoires »

Mais ils peuvent aussi être complétés par des « attendus » locaux, donc différents selon les établissements :

Ainsi, il est demandé par certaines Facs d'avoir le BAFA pour rentrer en Licence de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) _ or, il s'agit d'une qualification payante, qui ne peut être validée qu'après 18 ans.

Ou, toujours pour la filière STAPS, de pratiquer un sport à haut niveau...

Un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), « Production, métiers du multimédia et de l'internet », demande au candidat de présenter ses réalisations (films, photos, projets artistiques, etc...) c'est-à-dire tout ce qu'il est supposé apprendre à faire lorsqu'il sera en formation

Une Fac de Droit demande au lycéen de répondre à des questions sur la législation concernant la Gestation pour Autrui (GPA)

Une Fac de Sociologie veut que ses futurs étudiants sachent définir les concepts de la discipline

Les filières maths, informatique et physique d'une Université demandent une capacité à écrire et parler en langue anglais à un niveau B

Une Fac de Psychologie demande des notes "satisfaisantes" dans au moins deux des quatre disciplines suivantes : français, philosophie, histoire-géographie, sciences économiques et sociales, mais aussi dans au moins une des disciplines telles que mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre.



Autre source d'inégalité entre les élèves : le recours aux multiples officines privées de « coaching scolaire » qui promettent aux élèves de Terminale de les guider vers la filière de leur choix et de les aider à rédiger CV et lettres de motivation, moyennant plusieurs centaines d'euros... et sans aucune garantie.

Les mini-tests de capacités que les étudiants doivent remplir pour certaines Facs, avant même de candidater, servent à aider le lycéen dans ses choix



En effet, les sites internet de certaines Facs proposent des mini-tests de capacités, afin que le lycéen s'auto-évalue avant même de s'inscrire sur Parcoursup.

Les lycéens peuvent aussi choisir en fonction des informations sur la filière qui les intéressent, disponibles sur Parcoursup, concernant les taux d'échec en première année, le nombre de vœux reçus l'année précédente et les capacités d'accueil.

Or, les taux d'échec affichés incluent aussi les étudiants qui ont pu passer, et obtenu, un concours, après un an de préparation en Licence.

Le nombre de demandes par formation comptabilise tous les vœux de l'année 2016-2017, quel que soit leur rang. Ainsi, dans une Fac de sociologie, 7 994 demandes sont affichées pour l'an passé pour 162 places, soit une place pour 49 candidats. Pourtant, à la rentrée dernière, cet établissement n'a accueilli que 147 étudiants en sociologie, il restait donc des places.

Ce type d' « information » risque de décourager les candidats



Contrairement à ce qu'on entend dire souvent, le « tirage au sort » des candidats dans certaines universités ET dans certaines filières très demandées, n'a concerné, les années précédentes, que moins de 1% des futurs étudiants.

Les élèves auront le temps de réfléchir à leur choix définitif, une fois les premières réponses à leurs vœux arrivées



Les lycéens, en plus des révisions et des épreuves du Bac, devront être vigilants sur les dates :

Les réponses à leurs vœux sont censées arriver à partir du 22 mai, les élèves n'auront qu'une semaine pour accepter la ou les proposition (s).

Les réponses aux vœux pourront prendre plusieurs formes :

- Pour les filières sélectives : « oui », « non », « en attente ».
- Pour les Facs : « oui », « en attente » « oui si ».
Jamais de « non », ce qui peut conduire nombre de lycéens/familles à croire qu'une non réponse correspond à une inscription sur liste d'attente.



Si l'élève obtient une (ou plusieurs) réponse(s) « en attente » à un ou des vœux, il aura forcément une place dans un des établissements demandés



Une réponse « en attente » peut s'afficher jusqu'au 21 août... sans autre information au candidat et sans certitude d'inscription bien sûr.

Les élèves risquent alors de ne pas accepter une place dans un autre établissement choisi sur « Parcoursup », et se retrouver sans aucune affectation.



Si l'élève obtient une (ou plusieurs) réponse(s) « oui, si » à un ou des vœux, il aura forcément une place dans un des établissements demandés



Pour les demandes d'inscription en Fac, la réponse « oui si » signifie que l'élève accepte de suivre un dispositif de mise à niveau

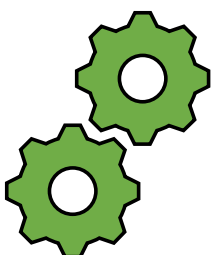
Ces dispositifs seront mis en place durant les vacances scolaires (ce qui risque de limiter les emplois saisonniers), ou répartis sur quelques mois.

Mais ils pourraient aussi correspondre à une année entière, ce qui fera passer la Licence en 4 ans !

Aucunes garanties n'existent actuellement sur la qualité de ces dispositifs, qui pourront varier à l'extrême d'un établissement à l'autre.

Suivre ces dispositifs peut remettre en cause leurs droits à accéder à un Master, ceux-ci devenant de plus en plus sélectifs.

Les étudiants contraints de travailler parallèlement à leurs cours seront aussi pénalisés.



Vu les difficultés à choisir son orientation pour être sûr d'avoir une place, après l'obtention du Bac, dans un des établissements choisis dans Parcoursup, existe-t-il des aides pour les lycéens ?



Les lycéens pourront recevoir de l'aide :

- des conseils de classes
- par les mini-tests de capacités ou d'auto-évaluation
- par des formations en ligne d'aide à l'orientation
- grâce à la Plate-Forme SOS





Les conseils de classes :

Les conseils de classes du 2^e et 3^e trimestre de Terminale sont censés donner leur avis sur les choix des élèves, les aiguiller... Mais les enseignants, les conseillers d'orientation, comme les Proviseurs, ne connaissent pas TOUTES les filières possibles et TOUS les « attendus » qui vont avec...

Les mini-tests de capacités ou d'auto-évaluation :

Les étudiants doivent les remplir pour certaines Facs, avant même de candidater.

Un site gouvernemental : <http://www.terminales2017-2018.fr/> propose aussi un tel questionnaire d'auto-évaluation, accessible uniquement avec un numéro d'identifiant élève et un numéro de dossier « Parcoursup ».

Mais une instruction donne une autre fonction à ce questionnaire pour les élèves qui veulent intégrer une Fac de Droit :

« Répondre à ce questionnaire est obligatoire, mais ses résultats ne seront à aucun moment pris en compte dans le traitement de votre candidature. Il s'agit d'une auto-évaluation destinée à vous éclairer sur les attentes concrètes qui se trouvent derrière les "attendus" que vous avez pu consulter sur Parcoursup. »

Les formations en ligne d'aide à l'orientation :

Appelées aussi les « Moocs » (pour massive open online course). Le site gouvernemental : <http://www.terminales2017-2018.fr/> en fournit quelques exemples :

« Ce [Mooc](#) a pour objectif de mieux vous faire connaître les filières Staps et les prérequis avant de faire des vœux et des choix pour votre poursuite d'études. À travers de courtes vidéos présentant des témoignages d'enseignants, d'étudiants ou de professionnels et proposant également des fiches de poste ou des quiz, ce cours se déroulera pendant 5 semaines à raison d'une trentaine de minutes hebdomadaires. »

« Ce [Mooc](#) a pour objectif d'aider les futurs étudiants de sciences et de santé à assimiler des milliers de nouveaux termes techniques qu'ils vont rencontrer en 1^{re} année d'études supérieures. Il s'adresse plus particulièrement aux lycéens qui se préparent à la Paces (Première année commune des études de santé), aux Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives), aux formations paramédicales, aux études scientifiques et aux classes préparatoires BCPST (Biologie, chimie, physique, sciences de la terre).

En décortiquant la racine des mots, ce cours vous aidera à comprendre pour apprendre mieux et plus vite ce vocabulaire indispensable. Le cours se déroulera pendant 4 semaines proposant l'apprentissage de plusieurs "briques étymologiques" de mots qui seront abordées à travers des vidéos, des activités et des jeux. »

La Plate-Forme SOS :

Des organisations de lycéens (UNL), d'étudiants (UNEF et PLUS) et de parents d'élèves (FCPE) ont lancé une plate-forme d'aide : <http://sos-inscription.fr/>

Si aucun choix dans Parcoursup n'est accepté, l'élève pourra faire de nouveaux vœux



Une procédure complémentaire est prévue à la fin de la première phase (21 août 2018), pour les bacheliers qui n'auront reçu aucune réponse favorable à leurs demandes.

Les délais pour que l'élève s'inscrive dans cette procédure vont être très courts, et ceux pour répondre à une proposition encore plus :

3 jours à compter du 26 juin et 24 heures à partir du 1er août !

« Parcoursup » proposera des formations où il reste de la place, n'importe où en France.

Pour l'instant, il n'existe aucune garantie qu'un jeune pourra refuser une/plusieurs proposition(s) sans être considéré comme « démissionnaire »...



Une fois à la Fac, ouf !!

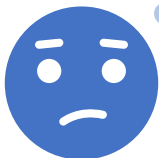


La réforme prévoit de supprimer les compensations entre Unités de Valeurs et/ou semestre : pour les étudiants (un peu) en difficulté, ne serait-ce que dans une seule matière, la formation pourra s'arrêter au bout du semestre... sans que l'on sache les recours/passerelles possibles vers d'autres formations.

De plus, dans certaines Facs, les droits d'inscription ont connu une augmentation drastique ces dernières années... et, parfois, les droits d'inscription s'élèvent au fur et à mesure des niveaux d'études



Puisqu'il y a de plus en plus d'étudiants, le nombre de places dans chaque filière va être augmenté



Le Gouvernement communique sur les 22 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur prévues en septembre 2018, mais les organisations lycéennes, étudiantes et d'enseignants prévoient 40 000 étudiants de plus.

Le nombre de places dans chaque filière serait désormais défini en fonction du pourcentage de réussite en Licence et de la proportion de licenciés ayant réussi à trouver un emploi. Il s'agit d'une logique de « numerus clausus », comme en Fac de Médecine.

Dans les filières qui connaissent un temps plus long d'insertion professionnelle, le nombre de places sera donc réduit... quitte à générer un manque de main d'œuvre spécialisée dans quelques années.

Ainsi, les établissements d'enseignement supérieur sont de plus en plus liés, par les formations qu'ils dispensent, la sélection de leurs élèves, les types de diplômes, ... au marché (parfois local) de l'emploi.



Si l'étudiant(e) veut continuer en Master après sa Licence, tout dépend de ses notes



Pas seulement.

Depuis 2016, les Facs ont le droit d'opérer une réduction du nombre de places disponibles, en Master 1 mais aussi parfois en Master 2, pour des raisons budgétaires. Si l'étudiant qui se voit refuser l'accès à un Master est prioritaire pour s'inscrire dans un autre Master sur le lieu d'obtention de sa Licence, encore faut-il qu'il en existe un autre qui l'intéresse et qui corresponde aux compétences déjà acquises...



Pour les futur(e)s lycéen(ne)s, qu'est-ce qui change à partir de septembre 2018 ?



1- Pour les filières L, S, ES

2- Filières Technologiques et Professionnelles



Pour les filières L, S, ES :



Au cours du 1^{er} trimestre de Seconde, dès 2018, les élèves passeront un « test de positionnement » en français et mathématiques. Seuls les professeurs concernés et les familles devraient connaître les résultats, lesquels permettraient de mettre en place un accompagnement personnalisé dans ces deux matières, et de mieux cibler l'orientation future de ces tout nouveaux lycéens.

De plus, un « temps dédié à l'orientation » doit être mis en place durant les 3 années du lycée, afin de construire le projet d'enseignement supérieur de chaque élève.

Chaque élève devra suivre, dès la Première, un tronc commun : français, philosophie, histoire-géographie, enseignement moral et civique, deux langues vivantes, sport, et des « humanités scientifiques et numériques ». Soit 16 heures hebdomadaires en Première, 15.5 h en Terminale, qui comptera en plus une heure et demie par semaine consacrée à l'orientation.

Des « spécialités » compléteront les enseignements : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, histoire-géographie et géopolitique, sciences économiques et sociales, humanité-littérature-philosophie, langues et littérature étrangère, écologie-agronomie-et-territoires, arts, sciences de l'ingénieur, numérique et sciences informatiques.

Il sera possible de changer de spécialités en Terminale avec l'accord du professeur principal et du chef d'établissement.

À l'élève de composer son propre cursus en piochant deux spécialités en Terminale. Une trentaine de combinaisons ou « couples » sont possibles

Au tronc commun et aux spécialités s'ajouteront les options, une en Première, deux en Terminale, au choix de l'élève : latin, grec, sport ou troisième langue vivante _ et, en Terminale seulement, droit et grands enjeux du monde contemporain, mathématiques expertes et maths complémentaires.

Bien sûr, en fonction des moyens financiers et humains, toutes les options ne seront pas disponibles dans tous les lycées.

Le lycée devient ainsi « à la carte », mais certaines « cartes » seront plus gagnantes que d'autres. En effet, certaines combinaisons de spécialités, couplées à certaines options, seront en adéquation avec les attendus des filières de l'enseignement supérieur.

Mieux vaudra, pour l'entrée au lycée, être capable de choisir son futur métier (sans changement d'avis en cours de route), avoir la chance/les moyens d'être conseillé _ et savoir choisir un conseiller parfaitement compétent _, ne pas se tromper sur l'intégralité du parcours et surtout, ne pas connaître la moindre difficulté personnelle ou familiale !!

Le projet de loi sur « l'apprentissage, l'assurance chômage et la formation professionnelle » envisage de faire disparaître les quelques 400 Centres d'Orientation et de d'Information, et de rattacher les conseillers-psychologues qui y travaillent aux lycées et/ou aux Conseils Régionaux.



Pour les filières Technologiques et Professionnelles

Les **séries Technologiques** (STMG, ST2S, STI2D, STL, STD2A) seraient maintenues en Première et Terminale.

Les formations en hôtellerie et restauration (STHR), ainsi que celles en musique et danse (TMD) seraient toujours accessibles dès la Seconde.

La **voie professionnelle** devrait être, elle, profondément modifiée.

(Les seules informations disponibles à ce jour sont issues du Rapport sur la voie professionnelle de la députée Céline Calvez et du cuisinier Régis Marcon, remis au Ministre de l'Éducation le 22 février 2018. Le projet de loi sur « l'apprentissage, l'assurance chômage et la formation professionnelle » devrait être examiné par le Parlement en juin 2018).

En Seconde, l'élève suivrait un enseignement de découverte des métiers, à la place des stages en entreprise. Les secondes professionnelles seraient réorganisées autour de 5 à 15 familles de métiers, au lieu des 80 filières actuelles.

Le choix de la spécialité se ferait en fin de Seconde.

A partir de la Première, le lycéen suivrait de véritables périodes de formation en entreprise. Mais ces périodes seront redéfinies avec les branches professionnelles. Leur durée et leur rythme seront définis au niveau de l'établissement. Le nombre global minimum de « périodes de formation en milieu professionnel » sera précisé, diplôme par diplôme, au niveau national.

En fin de Première, le lycéen devrait choisir entre la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

En Terminale, il suivrait un module de recherche d'emploi ou un module de préparation aux études supérieures

Le diplôme intermédiaire, en fin de Première Professionnelle, appelé Brevet de l'Enseignement Professionnel _ BEP _ (non obligatoire pour passer en Terminale) serait supprimé.

Les diplômes seraient délivrés en blocs de compétences. Ce sont ces blocs qui remplaceraient notamment les diplômes intermédiaires.

Les **formations en alternance** (par exemple dispensées actuellement dans les Centres de formation des Apprentis) intégreraient désormais les lycées professionnels.

Et le futur Bac (à partir de 2021) ?



La réforme concernerait les bacs généraux et technologiques, soit 70 % des candidats.

Le Bac ne comptera plus que quatre épreuves écrites, portant sur deux épreuves de spécialité, plus le français (toujours en épreuve anticipée en classe de Première) et la philosophie, ainsi qu'un oral préparé en amont.

Ces épreuves écrites et l'oral compteront pour 60 % de la note finale. 30 % proviendront d'un « contrôle continu » et 10 % des notes des bulletins en Première et Terminale.

Pour ce « contrôle continu », en Première et en Terminale, les élèves plancheront sur des sujets puisés dans une « banque nationale numérique de sujets ». Les copies seront anonymisées et corrigées par un autre professeur de l'établissement, entre janvier et avril de l'année de Première, puis en décembre de l'année de Terminale.

Il faudra donc que toutes les classes soient arrivées au même stade du programme à cette époque !

De plus, seules les matières non évaluées dans les épreuves finales relèveront du « contrôle continu » : l'Histoire-Géographie, les langues, le nouvel enseignement scientifique, le 3^e enseignement de spécialité choisi en Première mais non poursuivi en Terminale..._ ainsi que les Mathématiques dans les filières technologiques.

L'EPS sera évaluée de la même façon qu'actuellement.

L'oral sera organisé en juin et portera sur un projet (rattaché à l'une ou plusieurs de ses spécialités) préparé par l'élève de manière collective en Première, et seul en Terminale.

L'oral de TPE (les travaux pratiques encadrés), lui, disparaît.

Le rattrapage consistera en 2 épreuves choisies par l'élève parmi celles qui font l'objet d'une épreuve terminale seulement.

